

# LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

ANALYSE DES DONNÉES  
DANS LE DOMAINE DU HANDICAP  
Rapport 2022

Par la Direction Technique Adjointe AICS - Unité Statistique -  
Bureau IV Développement Humain V. Cirulli, M. Lomuscio

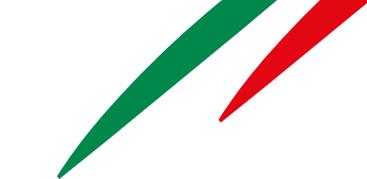


Remerciements:

- Adolfo Morrone pour ses suggestions
- Tous les collègues du siège AICS de Rome et de Florence et des sièges étrangers pour le contrôle et la validation du marqueur de handicap dans le système sigov.

# INDEX

<b>INTRODUCTION</b>	<b>pag 3</b>
<b>1. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL</b>	<b>pag 5</b>
<b>2. ANALYSE DESCRIPTIVE ET QUANTITATIVE DES DÉCAISSEMENTS DANS LES PROJETS AVEC LE MARQUEUR AICS</b>	<b>pag 6</b>
2.1. Décaissements DES projets À TITRE DE don 2022 : comparaison avec les années prÉcÉdentes	pag 9
2.2. DÉCAISSEMENTS PAR TYPE DE MARQUEUR	pag 10
2.3. DÉCAISSEMENTS PAR TYPE DE GESTION	pag 11
2.4. POURCENTAGE DES DÉCAISSEMENTS PAR PAYS PAR RAPPORT AU TOTAL DES DÉCAISSEMENTS AICS	pag 11
2.5. DÉCAISSEMENTS PAR TYPE DE SECTEUR	pag 9
2.6. DÉCAISSEMENTS PAR PARTIES PRENANTES	pag 9
<b>3. ANALYSE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGENDA 2030 DANS LES PROJETS AVEC LE MARQUEUR DU CAD DE L'OCDE</b>	<b>pag 8</b>
<b>4. CONCLUSIONS</b>	<b>pag 9</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>pag 10</b>



# INTRODUCTION

L'AICS a toujours été attentive à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées en soutenant des projets qui garantissent le respect du principe *"ne laisser personne de côté"* inscrit dans l'Agenda 2030 de l'ONU pour le Développement durable.

Tous les projets financés par l'Agence sont conformes au document "Lignes directrices handicap et inclusion sociale dans les interventions de coopération de 2018" et aux énoncés de la "Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées" signée et ratifiée par l'Italie, avec la certitude qu'il n'y a pas de développement qui puisse ignorer la liberté de choix et l'égalité des chances dans une perspective d'inclusion.

En 2022, l'AICS a rédigé le rapport "La promotion et la protection des droits des personnes handicapées. Analyse des données dans le domaine du handicap. Rapport 2016-2021"<sup>1</sup> afin de fournir des preuves des activités menées et de mieux comprendre l'ampleur et les caractéristiques des financements dans le domaine.

Le présent document s'inscrit donc dans la continuité des travaux susmentionnés et concerne l'analyse des données relatives aux projets financés dans le domaine du handicap pour l'année 2022, qu'ils soient entièrement dédiés (financement à 100 %) ou intégrés, c'est-à-dire des projets avec des pourcentages de financement inférieurs identifiés par le marqueur handicap conformément à la *"double approche"*.

---

1. [https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2022/04/Brochure\\_disabilita\\_2016\\_2021-finale.pdf](https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2022/04/Brochure_disabilita_2016_2021-finale.pdf)

# 01 MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Cette analyse concerne les données relatives aux décaissements des projets financés dans le domaine du handicap au cours de l'année 2022. Le terme "décaissements" fait référence à tous les paiements et à tous les transferts financiers liés à des projets à titre de don, qui ont été menés à bien au cours de l'année civile de référence.

Les données susmentionnées sont issues du système interne de reporting Nextreport qui utilise les informations insérées dans le système de gestion interne de l'AICS dénommé SIGOV.

Par rapport à la publication précédente "La promotion et la protection des droits des personnes handicapées. Analyse des données dans le domaine du handicap. Rapport 2016-2021", cette analyse a été enrichie avec l'inclusion des "contributions volontaires et des programmes et fonds communs", c'est-à-dire les contributions finalisées, à l'exclusion des contributions volontaires aux institutions multilatérales et aux fonds globaux (projets classés avec les codes B02 et leurs sous-catégories selon la définition du CAD de l'OCDE).

Le document présente deux types d'analyse :

- Dans la première partie, les analyses descriptives et quantitatives de la dimension des décaissements dans le domaine du handicap sont présentées en tenant compte du marqueur handicap AICS qui, en plus des aspects qualitatifs, se base également sur quatre catégories de financement (tableau 1). Dans ce cas, le décaissement dans le domaine du handicap est calculé sur le pourcentage du marqueur attribué au financement total. (Par exemple : si le décaissement s'élève à 100.000 Euros et que le marqueur du projet est égal à 25 %, le décaissement est calculé comme suit :  $100\ 000 * 25\ \% = 25\ 000$ ).
- Dans la deuxième partie, le travail se concentre sur l'analyse des ODD identifiés dans les projets consacrés au handicap en utilisant, dans ce cas, le marqueur handicap évalué selon la définition du CAD de l'OCDE (principal et significatif) comme indiqué dans le tableau 1. L'utilisation de la méthodologie de l'analyse de réseau nous permet, à travers une série de "nœuds" (liens ou arêtes) représentant les ODD, d'avoir une présentation des données à travers un réseau multimodal qui illustre la structure sous-jacente des interconnexions et clarifie l'importance relative de chaque nœud en fonction de leur position dans le réseau (Hanneman et Riddle 2005). Cela nous permet d'identifier les ODD qui sont particulièrement pertinents dans le réseau et de construire une matrice de cooccurrences (ou de concurrence) qui nous permet de mesurer la fréquence à laquelle les objectifs (ODD) reviennent dans les projets dédiés au handicap.

## TABLEAU 1

Définition et reclassification du marqueur handicap selon la définition de l'AICS et du CAD de l'OCDE

Marqueur handicap AICS	% du financement	Reclassement Marqueur handicap
Objectif principal	100%	Principal
La plupart du financement, mais pas l'entièreté du financement	75%	
La moitié du financement	50%	Significatif
Au moins un quart du financement	25%	

# ANALYSE DESCRIPTIVE ET QUANTITATIVE DES DÉCAISSEMENTS DANS LES PROJETS AVEC LE MARQUEUR AICS

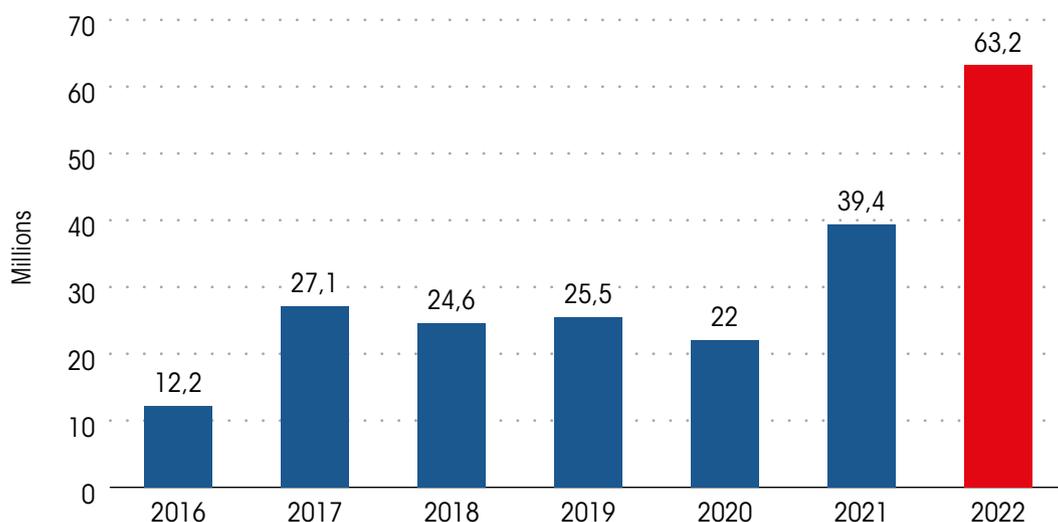
## 2.1. DÉCAISSEMENTS DES PROJETS À TITRE DE DON 2022 : COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

La figure 1 montre l'évolution des décaissements de 2016 à 2022 pour les projets à titre de don avec le marqueur handicap valorisé, c'est-à-dire des projets qui ont au moins 25 % du financement dédié au handicap. Cette figure permet de comparer les données de 2022 avec celles de la période quinquennale précédente.

Cette comparaison met en évidence une tendance à la hausse des décaissements, avec une augmentation de plus de 20 millions durant l'année 2022 par rapport à l'année précédente. Le montant des décaissements en 2022 représente environ 8 % du total des décaissements effectués par l'AICS au cours de la même année de référence.

### FIGURE 1

Décaissement pour des projets à titre de don dans le domaine du handicap. Années 2016-2022



## 2.2 DÉCAISSEMENTS PAR TYPE DE MARQUEUR

Le tableau 2 montre les décaissements pour les projets à titre de don dans le domaine du handicap en 2022, en termes de valeur absolue et de pourcentage.

Les financements sont analysés par type de marqueur, comme indiqué dans le tableau 1.

### TABLEAU 2

Décaissements dans le domaine du handicap par type de marqueur (en Euro et en %). Année 2022.

Marqueur Handicap	Valeur absolue en Euro	Pourcentage
Objectif principal	30.302.534	47,91
La plupart du financement	4.595.429	7,27
La moitié du financement	3.332.678	5,27
Au moins un quart du financement	25.013.290	39,55
Total	63.243.931	100,00

L'analyse du tableau 2 montre qu'en 2022, une moyenne d'environ 55 % des projets (identifiés avec les principaux marqueurs objectif principal et la plupart du financement) sont des projets où le handicap occupe une place centrale, tandis que les 45 % restants sont des projets où la composante handicap est intégrée.

## 2.3 DÉCAISSEMENTS PAR TYPE DE GESTION : CANAL D'URGENCE ET CANAL ORDINAIRE

Le tableau 3 montre les décaissements pour l'année 2022 par rapport au canal d'intervention. Conformément aux années précédentes, nous pouvons constater que 45 % des décaissements avec un marqueur de handicap valorisé sont des projets d'urgence, tandis que 55 % sont des projets qui investissent dans le canal ordinaire.

### TABLE 3

Décaissements par type de gestion d'urgence et ordinaire. Année 2022

Type de projet	Décaissement	Pourcentage
Urgence	28.241.570	44,65
Ordinaire	35.002.361	55,35
Total	63.243.932	100,00

Le tableau 4 montre la part des décaissements dans le domaine du handicap (Décaissement\_D) dans le total des décaissements AICS (Décaissement\_T) en fonction du canal d'intervention.

Le tableau montre que le décaissement total pour le handicap représente environ 8 % du total des décaissements.

#### TABLE 4

Pourcentage des décaissements liés au handicap par rapport au total des décaissements AICS par type de gestion : canal d'urgence et canal ordinaire. Année 2022

Type de projet	Décaissement_T	Décaissement_D	Pourcentage
Urgence	461.972.163	28.241.570	6,11
Ordinaire	357.781.306	35.002.361	9,78
Total	819.753.469	63.243.931	7,71

Le tableau 5 montre la part des décaissements dans le domaine du handicap (Décaissement\_D) sur le total des décaissements AICS (décaissement\_T) en fonction du canal d'intervention : bilatéral et multi-bilatéral (respectivement pour les canaux d'urgence et ordinaire) et de celui relatif aux contributions volontaires destinées.

Le tableau montre qu'en 2022, les projets dans le domaine du handicap ont été principalement financés par le canal bilatéral ordinaire (environ 13 %).

#### TABLEAU 5

Pourcentage des décaissements liés au handicap pour le marqueur attribué sur le total des décaissements AICS par rapport au canal d'intervention. Année 2022.

Canal d'intervention	Décaissement_T	Décaissement_D	Pourcentage
Bilatéral ordinaire	229.144.641	29.752.982	12,98
Urgence bilatérale	208.391.045	12.786.029	6,14
Urgence multi-bilatérale	253.581.118	15.455.542	6,09
Multi-bilatéral ordinaire	70.045.861	2.949.379	4,21
Contributions volontaires	58.590.805	2.300.000	3,93
Total	819.753.470	63.243.932	7,71

## 2.4 POURCENTAGE DES DÉCAISSEMENTS PAR PAYS PAR RAPPORT AU TOTAL DES DÉCAISSEMENTS AICS

La figure 2 montre le financement par pays dans le courant de l'année 2022. Chaque "point rond" représente le pourcentage du décaissement dans le domaine du handicap dans un pays spécifique par rapport au décaissement total AICS dans le même pays.

On peut constater que la plupart des financements dans le domaine du handicap sont destinés aux pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

### FIGURE 2

Décaissements dans le domaine du handicap par rapport au total par pays. Année 2022



Le tableau 6 présente les 5 premiers pays ayant les financements les plus élevés dans le domaine du handicap. Conformément à la figure 2, cette analyse est réalisée en tenant compte du rapport des décaissements dans le domaine du handicap (Décaissement\_D) par rapport au total des décaissements (Décaissement\_T) en 2022, exprimé en pourcentage.

Cette donnée reflète les indications relatives aux priorités géographiques contenues dans le document de programmation et de politique triennale 2021-2023.

## TABLEAU 6

Cinq premiers pays en termes de décaissements dans le domaine du handicap. Année 2022.

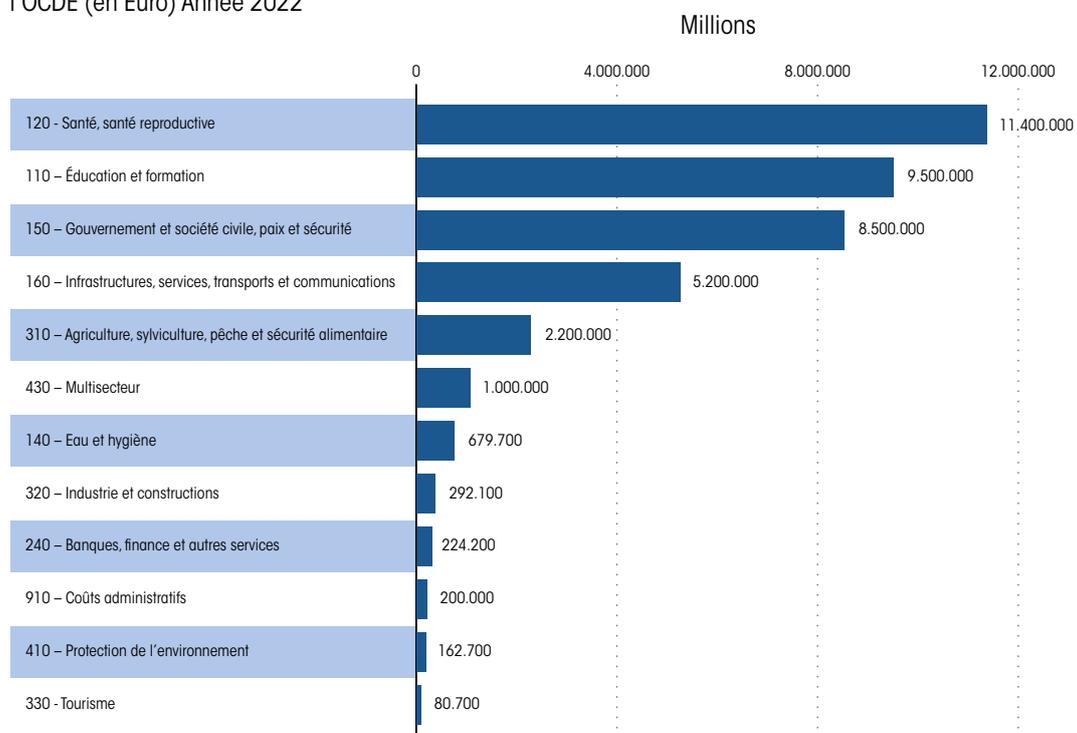
Pays	Décaissement_T	Décaissement_D	Pourcentage
NIGER	10.032.063	4.837.139	48,22
SOUDAN DU SUD	11.266.471	4.176.391	37,07
JORDANIE	19.187.199	4.121.753	21,48
ÉTHIOPIE	31.333.297	5.682.673	18,14
SOMALIE	16.557.504	2.814.909	17,00

## 2.5 DÉCAISSEMENTS PAR TYPE DE SECTEUR D'INTERVENTION CAD-OCDE

La figure 3 met en évidence les principaux secteurs d'intervention du CAD de l'OCDE valorisés dans les projets du domaine du handicap en 2022. Conformément aux priorités de l'AICS, les financements le plus importants ont une incidence dans le secteur de la santé<sup>2</sup>. L'éducation et la formation viennent ensuite, suivies par le soutien aux gouvernements et à la société civile, ainsi qu'à la paix et à la sécurité.

### FIGURE 3

Décaissements pour des projets en faveur des personnes handicapées par secteur d'intervention du CAD de l'OCDE (en Euro) Année 2022



2. Dans cette analyse, le secteur de la santé comprend également le secteur CAD130 de l'OCDE, les politiques de la reproduction et la santé maternelle et infantile.

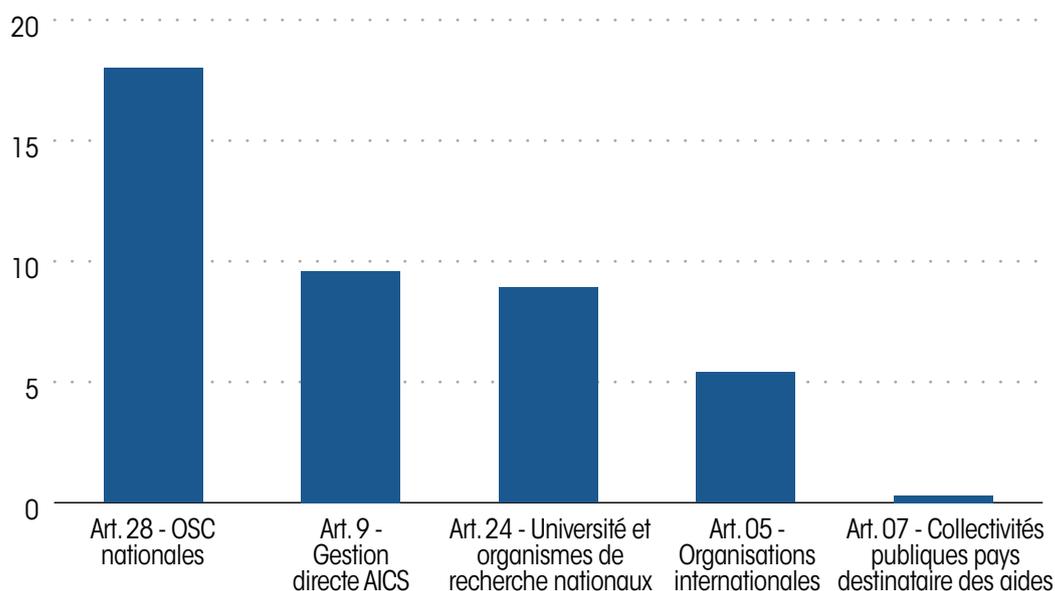
## 2.6 DÉCAISSEMENTS PAR PARTIES PRENANTES

La Figure 4 met en évidence le pourcentage de décaissements par rapport au type de parties prenantes selon la classification prévue par la loi 125/2014. Pour chaque partie prenante, le pourcentage de décaissements dans le domaine du handicap a été calculé sur le total des décaissements. Le graphique montre que 18 % des décaissements sont destinés à des projets financés par des OSC italiennes (projets promus et confiés). La donnée relative aux décaissements montre que pour 100 Euros décaissés pour des projets à des OSC italiennes, 18 Euros sont alloués à des projets dans le domaine du handicap.

Dans le cas des projets directement gérés par l'AICS, ce chiffre tombe à environ 10 Euros pour 100 euros décaissés.

### FIGURE 4.

Parties prenantes par % de décaissement dédié au handicap. Année 2022



# ANALYSE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGENDA 2030 DANS LES PROJETS AVEC LE MARQUEUR DU CAD DE L'OCDE

Une analyse des objectifs de développement durable (ODD) d'un point de vue descriptif-quantitatif est présentée ci-dessous, visant à montrer le pourcentage de projets dans le domaine du handicap par rapport au type de marqueur du CAD de l'OCDE. En outre, une analyse qualitative-quantitative est présentée à l'aide de la technique d'analyse de réseau (ou Network Analysis).

Pour une meilleure lecture des résultats, il est important de préciser que chaque projet peut avoir plus d'un objectif ODD (jusqu'à un maximum de 10 objectifs).

Afin de vérifier combien de projets, avec un marqueur de handicap valorisé, sont impliqués dans un objectif spécifique des ODD, dans le tableau 7, pour chaque type de marqueur du CAD de l'OCDE, principal ou significatif, nous prenons en considération le pourcentage de projets pour chaque objectif ODD par rapport au nombre total de projets par type de marqueur.

Le tableau 7 montre que la plupart des projets dédiés au handicap visent à atteindre les objectifs de développement de bonne santé et bien-être (objectif 3), d'éducation de qualité (objectif 4), de réduction des inégalités (objectif 10), d'égalité entre les sexes (objectif 5) et de travail décent et de croissance économique (objectif 8). Ces résultats sont conformes à ceux présentés dans la section 2.5, où les financements les plus importants dans le domaine du handicap ont été mis en évidence pour les secteurs spécifiques du CAD de l'OCDE, en confirmant que le handicap est une question étroitement liée aux thèmes de la santé, de l'éducation et du gouvernement et de la société civile.

**TABLE 7**

Pourcentage de projets pour chaque objectif de développement durable ODD sur le total de projets, par type de Marqueur CAD-OCDE. Année 2022

Objectifs de développement durable (ODD)	Marqueur Handicap	
	Principal	Significatif
001 - Vaincre la pauvreté	3,7%	14,5%
002 - Combattre la faim	2,8%	8,2%
003 - Bonne santé et bien-être	22,2%	
004 – Éducation de qualité	20,4%	13,5%
005 - Égalité entre les sexes	3,7%	13,2%
006 - Eau propre et assainissement	0,9%	6,6%
007 - Énergie renouvelable et accessible	-	0,6%
008 - Travail décent et croissance économique	10,2%	8,5%
009 - Innovation et infrastructure	0,9%	0,6%
010 - Réduction des inégalités	22,2%	6,6%
011 - Villes et communautés durables	1,9%	3,1%
012 - Utilisation responsable des ressources	-	0,3%
013 - Lutte contre le changement climatique	-	0,9%
014 - Utilisation durable de la mer	-	-
015 - Utilisation durable des terres	-	0,3%
016 - Paix et justice	7,4%	4,1%
017 - Partenariat mondial	3,7%	0,9%

La figure 5 montre les interconnexions qui existent entre les ODD dans les projets consacrés au handicap, en mettant l'accent sur les marqueurs principaux et significatifs.

La taille de chaque nœud est proportionnelle au nombre de projets dans un objectif spécifique et est représentée par des gradations de différentes couleurs.

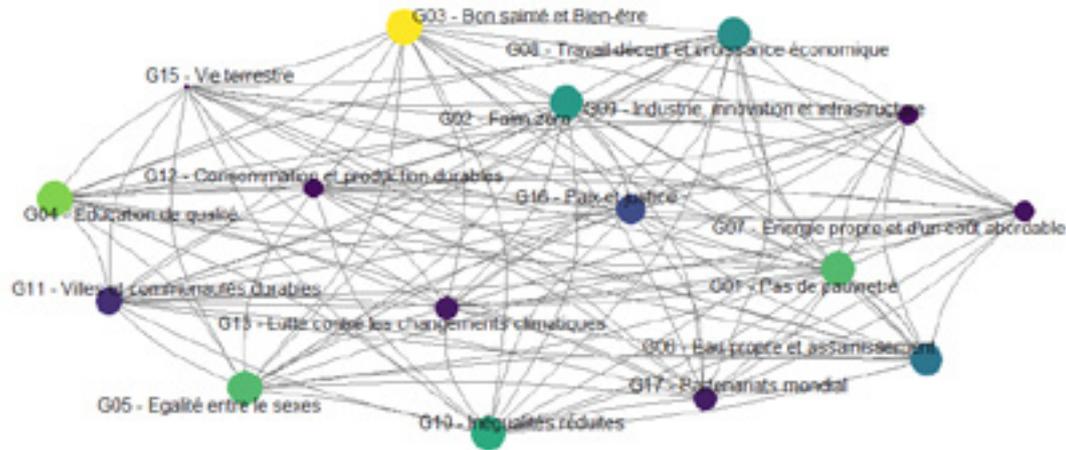
Il apparaît que le nœud le plus important, représenté par la couleur jaune, est celui lié à l'objectif G03 "Bonne santé et bien-être".

Les lignes entre les nœuds (ou arêtes ou liens) représentent les interconnexions entre les objectifs identifiés dans les différents projets relatifs au handicap.

Ce graphique nous permet de mettre en évidence les objectifs sur lesquels les projets dédiés au handicap se concentrent et la manière dont ils sont liés les uns aux autres.

## FIGURE 5

Interconnexions entre les objectifs de développement durable ODD dans les projets relatifs au handicap



### Légende:

**G10** – Réduire les inégalités      **G05** – Égalité entre les sexes      **G02** – Combattre la faim  
**G01** – Vaincre la pauvreté      **G12** – Utilisation responsable des ressources      **G04** – Éducation de qualité  
**G17** – Partenariat mondial      **G15** – Utilisation durable des terres      **G08** – Travail décent et croissance économique  
**G09** – Innovation et infrastructure      **G13** – Lutte contre le changement climatique  
**G11** – Villes et communautés durables      **G03** – Bonne santé et bien-être  
**G06** – Eau propre et assainissement      **G16** – Paix et justice      **G07** – Énergie renouvelable et accessible

La figure 6 montre le degré d'interconnexion qui existe entre les objectifs ODD dans les projets dédiés au handicap. Les lignes épaisses représentent la fréquence à laquelle un projet consacré au handicap comporte un ou plusieurs objectifs de développement durable.

La figure montre que les projets ciblant l'objectif G03 - Bonne santé et bien-être ont également pour objectif la réduction des inégalités (G10) et la réalisation de l'égalité entre les sexes (G05). En même temps, l'objectif G03 - Bonne santé et bien-être a de fortes interconnexions avec l'objectif de réduction de la pauvreté (G01) et de la faim dans le monde (G02).

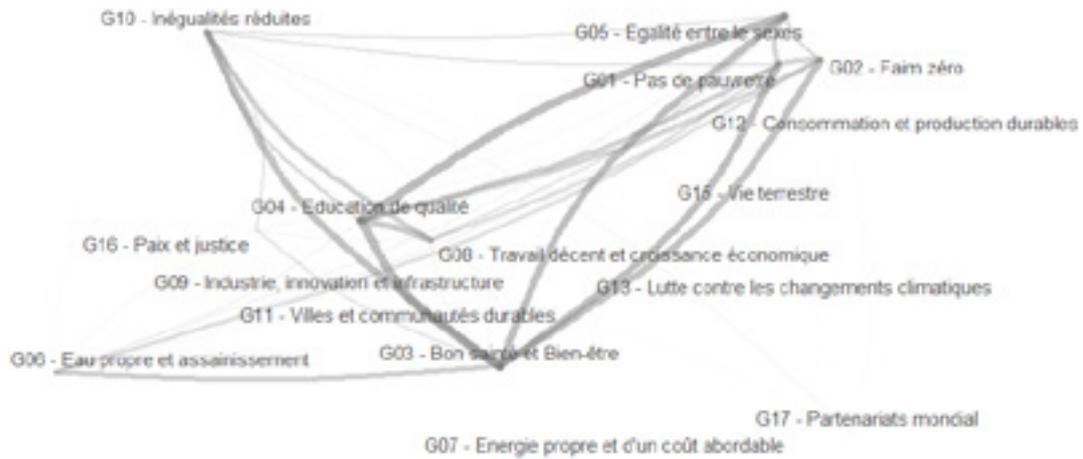
Il existe également une forte interconnexion entre l'objectif d'égalité des sexes (G05) et l'objectif d'amélioration des pratiques pour une éducation de qualité (G04).

Il est souligné ce qui ressort de l'égalité des sexes (G05), qui est étroitement liée au handicap. Le genre et le handicap représentent en effet deux axes d'exclusion particulièrement évidents dans les contextes de développement et d'aide humanitaire. C'est pourquoi l'AICS adopte une approche dite "intersectionnelle" qui évalue les multiples discriminations subies, en particulier, par les femmes handicapées.<sup>3</sup>

3. Lignes directrices sur l'Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des fillettes.

## FIGURE 6

Degré d'interconnexion entre les objectifs de développement durable ODD dans les projets relatifs au handicap



### Légende:

**G10** - Réduction des inégalités    **G05** - Égalité entre les sexes    **G01** - Vaincre la pauvreté  
**G02** - Combattre la faim    **G12** - Utilisation responsable des ressources    **G15** - Partenariat mondial  
**G04** - Éducation de qualité    **G15** - Utilisation durable des terres    **G08** - Travail décent et croissance économique  
**G09** - Innovation et infrastructure    **G13** - Lutte contre le changement climatique  
**G11** - Villes et communautés durables    **G06** - Eau propre et assainissement    **G03** - Bonne santé et bien-être  
**G07** - Énergie renouvelable et accessible    **G16** - Paix et justice

# 04 CONCLUSIONS

Le travail réalisé nous a permis d'approfondir les dimensions et les caractéristiques des financements de l'AICS dans le domaine du handicap.

L'analyse des données de 2022 fait ressortir les principaux éléments suivants :

- **Décassements** : les financements dans le domaine du handicap représentent environ 8 % des financements totaux de l'Agence. Cette donnée indique que l'Agence a pleinement atteint l'objectif prévu dans le "Plan de l'Agence italienne pour la coopération au développement et de la Direction générale de la coopération au développement du MAECI pour l'efficacité des interventions 2020-2022" dans le respect de l'un des indicateurs de l'initiative "Leave no one behind" (Ne laisser personne de côté).
- **Twin track approach** (une double approche): qui indique la nécessité de mettre en œuvre des initiatives spécifiques pour les personnes handicapées en tenant compte de leurs besoins. En même temps, il est nécessaire d'accroître les efforts pour encourager les politiques d'intégration du handicap dans le cadre de toutes les initiatives de coopération. À cet égard, nous soulignons l'attention que l'AICS réserve aux contextes de l'aide humanitaire et du déminage, où les personnes handicapées font l'objet de multiples discriminations.
- **Domaines d'intervention et zones géographiques:** davantage d'argent est investi dans des projets de santé, d'éducation et des pratiques relatives à la bonne gouvernance et à la société civile, qui représentent des secteurs d'intervention prioritaires pour l'Agence. Les projets sont principalement mis en œuvre dans les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, conformément au document de programmation.
- **Agenda 2030 et ODD:** l'analyse des ODD a mis en évidence le fait que chaque projet est caractérisé par la présence de plusieurs ODD et que ceux-ci sont interconnectés, ce qui témoigne de la complexité qui caractérise la situation des personnes handicapées par rapport à la multidiscrimination dont elles font souvent l'objet.

Le cadre complexe qui émerge indique la nécessité de continuer à orienter les financements dans ce domaine en se basant sur des données concrètes et sur des interactions entre toutes les parties prenantes impliquées dans le processus, en soutenant la création d'initiatives multidisciplinaires et de multipartenariats.

Ce qui est spécifié ci-dessus tient compte des relations et des interconnexions entre les trois dimensions du développement (économique, social et environnemental) de l'Agenda 2030.

# BIBLIOGRAPHIE

Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) disponible à l'adresse suivante:

[https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2017/02/C\\_01\\_Convenzione\\_Onu\\_ita.pdf](https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2017/02/C_01_Convenzione_Onu_ita.pdf)

Strategy for the rights of persons with disabilities 2021-2030 disponible au lien:

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1484&langId=en>

Lignes directrices de l'AICS pour le handicap et l'inclusion sociale dans les interventions de coopération, 2018 disponible au lien:

<https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2018/02/LINEE-GUIDA-DISABILITA-2018.pdf>

Coenen, J., Glass, L. M. et Sanderink, L. (2022). Two degrees and the SDGs : a network analysis of the interlinkages between transnational climate actions and the Sustainable Development Goals. Sustainability Science, 17(4), 1489-1510.

Hanneman, R. A. et Riddle, M. (2005). Introduction to social network methods.





 AGENCE ITALIENNE  
**POUR LA COOPÉRATION**  
AU DÉVELOPPEMENT

[www.aics.gov.it](http://www.aics.gov.it)

**SUIVEZ-NOUS SUR**

 [agenziaitalianacooperazione](https://www.facebook.com/agenziaitalianacooperazione)

 [@aics\\_it](https://twitter.com/aics_it)

 [@aics\\_cooperazione\\_it](https://www.instagram.com/aics_cooperazione_it)